

Cet avis sur le site TED: <http://ted.europa.eu/udl?uri=TED:NOTICE:162485-2015:TEXT:FR:HTML>

**France-Paris: Services d'ingénierie
2015/S 090-162485**

Avis de marché – secteurs spéciaux

Services

Directive 2004/17/CE

Section I: Entité adjudicatrice

I.1) **Nom, adresses et point(s) de contact**

SNCF Mobilités agissant au nom et pour le compte de SNCF Réseau — direction des achats de l'infrastructure
18 rue de Dunkerque
Point(s) de contact: DTAI IDF EDN
À l'attention de: Catherine Noysette
75010 Paris
FRANCE
Téléphone: +33 171323125
E-mail: catherine.noysette@sncf.fr
Fax: +33 171323872

Adresse(s) internet:

Adresse générale de l'entité adjudicatrice: <http://www.sncf.com/fournisseurs/achats-sncf>

Adresse du profil d'acheteur: <http://www.sncf.com/fournisseurs/achats-sncf>

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues: auprès du ou des points de contact susmentionnés

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris les documents relatifs à un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus: auprès du ou des points de contact susmentionnés

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées: auprès du ou des points de contact susmentionnés

I.2) **Activité principale**

Services de chemin de fer

I.3) **Attribution de marché pour le compte d'autres entités adjudicatrices**

Section II: Objet du marché

II.1) **Description**

II.1.1) **Intitulé attribué au marché par l'entité adjudicatrice:**

Accord cadre assistance technique.

II.1.2) **Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation**

Services

Catégorie de services n° 12: Services d'architecture; services d'ingénierie et services intégrés d'ingénierie; services d'aménagement urbain et d'architecture paysagère; services connexes de consultations scientifiques et techniques; services d'essais et d'analyses techniques

Lieu principal d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des services: France entière.

Code NUTS FR

II.1.3) Information sur le marché public, l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

L'avis concerne la mise en place d'un accord-cadre

II.1.4) Information sur l'accord-cadre

Accord-cadre avec plusieurs opérateurs

Durée de l'accord-cadre

Durée en mois: 60

II.1.5) Description succincte du marché ou de l'acquisition/des acquisitions:

L'accord-cadre * assistance technique * porte sur la réalisation de prestations d'assistance technique (production de notes de calculs, plans...) apportée aux équipes de SNCF Réseau chargées de la réalisation d'études de conception ou du suivi de travaux relatifs à des opérations de développement, de modernisation et d'entretien et maintenance du réseau ferré national.

L'accord-cadre *assistance technique * (ci-après * accord-cadre *) est décomposé en deux lots donnant lieu chacun à la conclusion d'un accord-cadre multi-attributaires.

Lot 1: assistance technique en génie civil

Lot 2: assistance technique en génie électrique

Le mois prévisionnel de notification de l'accord cadre est: décembre 2015.

A titre d'information, SNCF Réseau lance de manière simultanée avec la présente consultation, deux procédures de publicité et de mise en concurrence pour l'attribution:

— d'un accord cadre * maîtrise d'oeuvre * portant sur la réalisation de missions de maîtrise d'oeuvre telles que définies par la loi no 85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'oeuvre privée,

— d'un accord cadre * études et/ou suivi de travaux * pour la réalisation de prestations d'études et de suivi de travaux en appui à la Maîtrise d'oeuvre assurée par SNCF Réseau.

Deux autres accords-cadres feront également l'objet d'une procédure de publicité et de mise en concurrence:

— management de projet,

— études amont.

II.1.6) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)

71300000, 71311230

II.1.7) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP): non

II.1.8) Information sur les lots

Division en lots: oui

Il est possible de soumettre des offres pour un ou plusieurs lots

II.1.9) Variantes

Des variantes seront prises en considération: non

II.2) Quantité ou étendue du marché

II.2.1) Quantité ou étendue globale:

La quantité indiquée ci-dessus est donnée simplement à titre indicatif.

L'accord-cadre * assistance technique * est destiné à répondre aux besoins de SNCF Réseau dans le cadre de ses missions telles que définies à l'article L 2111-9 du code des transports et en particulier, celles consistant à assurer le développement, l'aménagement, la cohérence et la mise en valeur du réseau ferré national.

Le périmètre des prestations d'assistance technique est notamment le suivant:

- production et mise à jour de documents graphiques (plans, dessins divers, schémas ...)
- production ou examen de notes de calculs,
- production de quantitatifs et détails estimatifs,
- production ou examen de notices de conception, notes techniques,
- production ou examen de procédures d'exécution,
- etc.

Ce périmètre ne couvre pas de prestations de maîtrise d'oeuvre complète.

II.2.2) **Information sur les options**

Options: oui

description de ces options: La durée de l'accord cadre est de 36 mois fermes avec possibilité de prorogation expresse de 2 périodes de 12 mois (36 + 12 + 12).

II.2.3) **Reconduction**

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction: oui

Nombre de reconductions éventuelles: 2

II.3) **Durée du marché ou délai d'exécution des travaux**

Durée en mois: 60 (à compter de la date d'attribution du marché)

Information sur les lots

Lot n°: 1

Intitulé: Assistance technique

1) **Description succincte:**

L'accord-cadre * assistance technique en génie civil * porte sur la réalisation de prestations d'assistance technique en génie civil dans les domaines des terrassements, géotechnique, plateforme, ouvrages en terre, hydrologie, hydraulique, assainissement, tracé, géométrie, VRD, voies, ouvrages d'art.

2) **Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)**

71300000, 71311230

3) **Quantité ou étendue:**

Le périmètre des prestations concerne tout le territoire français métropolitain (RFN); les prestations seront exécutées pour les besoins des centres d'ingénierie et de la direction technique (PSIG) d'Ingénierie et Projets, des directions territoriales et des établissements de maintenance et travaux de SNCF Réseau.

4) **Durée du marché ou dates de début/d'achèvement**

Durée en mois: 60 (à compter de la date d'attribution du marché)

5) **Information complémentaire sur les lots:**

Ce lot est multi-attributaires. Le nombre maximum d'attributaires du lot sera vingt (20).

L'accord-cadre étant multi-attributaires, il est conclu sans montant minimum ni montant maximum.

A titre indicatif, le montant estimé du lot pour toute la durée de l'accord-cadre est égal: 100 000 000 EUR HT.

Ce montant ne crée aucune obligation d'engagement pour l'entité adjudicatrice de passer des marchés subséquents, à hauteur de quelque montant que ce soit.

Lot n°: 2

Intitulé: Assistance technique en génie électrique

1) **Description succincte:**

L'accord-cadre * assistance technique en génie électrique * porte sur la réalisation de prestations d'assistance technique en génie électrique dans les domaines: équipements caténaux (courants alternatif et continu), énergie haute et basse tensions, télécommunications, signalisation.

- 2) **Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics)**
71300000, 71311230
- 3) **Quantité ou étendue:**
Le périmètre des prestations concerne tout le territoire français métropolitain (RFN); les prestations seront exécutées pour les besoins des centres d'ingénierie et de la direction technique (PSIG) d'Ingénierie et projets, des directions territoriales et des établissements de maintenance et travaux de SNCF Réseau.
- 4) **Durée du marché ou dates de début/d'achèvement**
Durée en mois: 60 (à compter de la date d'attribution du marché)
- 5) **Information complémentaire sur les lots:**
Ce lot est multi-attributaires. Le nombre maximum d'attributaires du lot sera: vingt (20).
L'accord-cadre étant multi-attributaires, il est conclu sans montant minimum ni montant maximum.
A titre indicatif, le montant estimé du lot pour toute la durée de l'accord-cadre est égal: 70 000 000 EUR HT.
Ce montant ne crée aucune obligation d'engagement pour l'entité adjudicatrice de passer des marchés subséquents, à hauteur de quelque montant que ce soit.

Section III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

- III.1) **Conditions relatives au contrat**
- III.1.1) **Cautionnement et garanties exigés:**
- III.1.2) **Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent:**
Les offres doivent être exprimées en Euros.
Les prix sont révisables selon les modalités définies dans le DCE.
Les prestations rattachées à l'accord-cadre sont financées soit sur fonds propres soit dans le cadre de financement /co-financement apportés par des acteurs externes à SNCF Réseau.
Paiement net par virement à échéance fixé à 60 jours de l'émission de la facture, émis après acceptation qualitative et quantitative des prestations et vérifications de la facture.
- III.1.3) **Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché:**
Pour un lot donné, les candidats ne sont pas autorisés à faire acte de candidature en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, ou en qualité de membres de plusieurs groupements.
L'accord-cadre sera conclu, selon les offres qui seront retenues, avec des candidats uniques, et des groupement d'entreprise (conjoint ou solidaire).
Que le groupement soit solidaire ou conjoint, le mandataire est toujours solidaire de chacun des membres du groupement pour leurs obligations contractuelles.
- III.1.4) **Autres conditions particulières:**
L'exécution du marché est soumise à des conditions particulières: non
- III.2) **Conditions de participation**
- III.2.1) **Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession**
Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies:
Les candidats doivent joindre à leur acte de candidature les documents et les renseignements suivants (En cas de candidature groupée, chacune des pièces exigées ci-après doit être transmise par chacun des membres du groupement):

- Les pièces justifiant de l'existence légale de l'entreprise, avec le numéro d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés (ou équivalent),
- l'imprimé Dc1 intitulé * lettre de candidature * habilitation du mandataire par ses cotraitants * dûment complété et signé.
- l'imprimé Dc2 intitulé * déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement * dûment complété.

Ces documents sont à se procurer:

- par courrier à: Imprimerie Nationale BP 514 F-59505 Douai Cedex, France
- par télécopie au: +33 327082751
- par Internet à:

http://www.economie.gouv.fr/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/index.htm

Le candidat fournit une attestation sur l'honneur par laquelle il s'engage à respecter et à faire respecter par les opérateurs travaillant pour son compte la déclaration de l'OIT (Organisation Internationale du Travail) de 1998 relative aux principes et droits fondamentaux au travail et les dispositions des huit conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), notamment lorsque celles-ci ne sont pas intégrées dans les lois et règlements du pays où la production s'effectue. Il doit être en mesure de justifier de ce respect en cours d'exécution du marché.

Les huit conventions fondamentales de l'OIT sont les suivantes:

- la convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical (C87, 1948);
- la convention sur le droit d'organisation et de négociation collective (C98, 1949);
- la convention sur le travail forcé (C29, 1930);
- la convention sur l'abolition du travail forcé (C105, 1957);
- la convention sur l'égalité de rémunération (C 100, 1951);
- la convention concernant la discrimination (emploi et profession, C 111, 1958);
- la convention sur l'âge minimum (C 138, 1973);
- la convention sur les pires formes de travail des enfants (C 182, 1999).

<http://www.ilo.org/declaration/thedeclaration/lang--fr/index.htm>

Le cas échéant, une certification en matière de responsabilité sociale (norme SA 8000 ou tous les autres justificatifs regardés comme équivalents), attestant du respect de ces dispositions, est fournie par le candidat. Ce dernier précise le périmètre se rapportant à cette certification (par exemple, le nombre et le pourcentage de sites certifiés).

Le candidat précise la part du marché qu'il a l'intention de sous-traiter à des tiers ainsi que les sous-traitants proposés, ce qui ne diminue en rien la responsabilité de l'Opérateur économique principal candidat.

III.2.2) **Capacité économique et financière**

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies:

Les candidats doivent joindre à leur acte de candidature les documents et les renseignements suivants (En cas de candidature groupée, chacune des pièces exigées ci-après doit être transmise par chacun des membres du groupement):

- une déclaration indiquant, pour chacun des 3 derniers exercices disponibles, le chiffre d'affaires annuel global et le chiffre d'affaire relatif aux prestations faisant l'objet du marché.

Le chiffre d'affaire sera présenté globalement par domaine d'activité du candidat, puis sur le secteur des transports (transports ferroviaires/urbains/périurbains).

- une copie du dernier bilan, ou extraits de bilans, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi.

- le cas échéant, une description de la consistance du lien financier qui lie la filiale à la maison-mère, la relation d'appartenance à tel groupe.
- le cas échéant, une déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels.

III.2.3) Capacité technique

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies: A) Capacité technique:

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies par lot:

Le candidat joindra à sa candidature une présentation générale de l'entreprise ou du groupement, une lettre de motivation du groupement et de ses synergies etc... limitée à 3 pages maximum.

Les candidats doivent joindre à leur acte de candidature les documents et les renseignements suivants (En cas de candidature groupée, chacune des pièces exigées ci-après doit être transmise par chacun des membres du groupement):

- une photocopie des certificats de qualifications professionnelles possédées, ou toute preuve de la capacité de l'opérateur économique, apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

- l'indication des titres d'études et titres professionnels de l'encadrement technique de l'opérateur économique

- les effectifs moyens par domaine métier et par niveaux de qualification (ingénieur senior, ingénieur junior, projeteur confirmé, dessinateur...) pour ces 3 dernières années.

- la liste des outils techniques dédiés aux prestations d'assistance technique (moyens informatiques, logiciels etc.) dans les domaines précisés ci-après pour chacun des lots

b) Capacité professionnelle:

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies par lot:

- une liste de références en cours ou réalisées ces 3 dernières années pour des prestations d'assistance technique dans un ou plusieurs des domaines de compétences visées ci-après par lot, sous forme de tableau au format A4 paysage * mention modèle DTAI à respecter obligatoirement -présentant les indications suivantes:

- le lot,

- le candidat ou le groupement,

- la ou les compétences visées, genie civil d'infrastructure ferroviaire (hors voie et hors OA), aménagements et VRD, ouvrages d'art, voie, équipements catenaires, - energie HTBT, télécommunications, signalisation

- la ou les phases concernées (en études ou en suivi de travaux),

- le type de transport (ferroviaire, péri-urbain ou urbain) et si la ligne est exploitée ou non,

- la nature de l'opération (national, européen, international - modernisation, développement)

- le client et les coordonnées téléphoniques du responsable de la prestation,

- l'année d'exécution de la prestation,

- les types d'ouvrages d'art, le phasage des travaux, les conditions de réalisation et de mise en place vis-à-vis des installations ferroviaires,

- les co- traitants ou sous-traitants éventuels,

- la description des prestations réalisées en propre,

- les montants de la mission et des prestations réalisées en propre en EUR HT.

- Les profils positionnés sur la prestation

- Les outils techniques utilisés

Dans le cas d'un groupement, préciser quel membre du groupement a réalisé en propre les missions données en référence.

— les candidats fourniront au moins 4 fiches et au plus 9 fiches de références (mentionnant les éléments ci-dessus) portant sur des prestations d'assistance technique mettant en exergue des compétences dans un ou plusieurs des domaines suivants:

Pour le lot 1:

- génie civil d'infrastructure ferroviaire (hors voie et hors oa) et aménagements et VRD,
- ouvrages d'art,
- voie.

Pour le lot 2:

- équipements catenaires
- énergie HTBT
- télécommunications
- signalisation.

III.2.4) **Informations sur les marchés réservés**

III.3) **Conditions propres aux marchés de services**

III.3.1) **Information relative à la profession**

La prestation est réservée à une profession particulière : non

III.3.2) **Membres du personnel responsables de l'exécution du service**

Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation: non

Section IV: Procédure

IV.1) **Type de procédure**

IV.1.1) **Type de procédure**

Négociée

Des candidats ont déjà été sélectionnés (s'il y a lieu, dans le cadre de certains types de procédures négociées): non

IV.2) **Critères d'attribution**

IV.2.1) **Critères d'attribution**

Offre économiquement la plus avantageuse, appréciée en fonction des critères suivants des critères énoncés dans le cahier des charges, dans l'invitation à confirmer l'intérêt ou dans l'invitation à présenter une offre ou à négocier

IV.2.2) **Enchère électronique**

Une enchère électronique sera effectuée: non

IV.3) **Renseignements d'ordre administratif**

IV.3.1) **Numéro de référence attribué au dossier par l'entité adjudicatrice:**

12159 / 37171 CNE

IV.3.2) **Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché**

non

IV.3.3) **Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires**

IV.3.4) **Date limite de réception des offres ou des demandes de participation**

3.6.2015 - 11:00

IV.3.5) **Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation**
français.

IV.3.6) **Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre**

IV.3.7) **Modalités d'ouverture des offres**

Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres: non

Section VI: Renseignements complémentaires

VI.1) **Renouvellement**

Il s'agit d'un marché renouvelable: non

VI.2) **Information sur les fonds de l'Union européenne**

Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne: non

VI.3) **Informations complémentaires:**

La candidature ainsi que tout échange d'informations doivent être rédigés en français.

Le présent avis est un appel à candidature. Il s'agit pour les entreprises intéressées de fournir la totalité des documents listés dans les articles III.2.1, III.2.2, III.2.3. Le seul document à récupérer auprès de SNCF (cf. point de contact mentionné au I.1) est le modèle de tableau de référence.

Les dossiers de candidatures doivent être remis exclusivement à l'adresse indiquée au point I.1 soit par courrier avec accusé de réception soit par porteur contre récépissé.

Ils doivent être contenus dans 2 enveloppes distinctes:

1o) Une première enveloppe contenant l'intégralité du dossier de candidature au format papier et au format électronique, de préférence sous forme de clé USB.

Cette première enveloppe devra porter les mentions suivantes:

Référence de l'avis de marché,

Objet: * accord-cadre assistance technique * lot(s) nox

Date limite de remise des candidatures

Dossier de candidature

Ne pas ouvrir avant la séance d'ouverture des plis.

2o) Une deuxième enveloppe (incluant la première enveloppe) portant les mentions suivantes:

Référence de l'avis de marché:

Objet: Accord-cadre "Assistance technique" lot(s) nox

Dossier de candidature

Toute candidature ne respectant pas le formalisme précité pourra être rejetée sans être analysée.

SNCF Réseau développe les consultations en ligne, par voie électronique. Les coordonnées e-mail du représentant habilité à soumissionner à la présente consultation sont à mentionner dans le dossier de candidature.

Le marché sera soumis aux dispositions du cahier des clauses et conditions générales (CCCG) applicables aux marchés de prestations intellectuelles de la SNCF, disponible sur le site <http://www.sncf.com> - fournisseurs - rubrique cadre juridique.

La candidature ainsi que tout échange d'informations doivent être rédigés en français.

Organisation de la procédure de mise en concurrence:

La procédure engagée est une procédure négociée et est décomposée en deux phases:

1. Phase candidatures:

Les dossiers de candidatures seront analysés lot par lot au regard des critères suivants classés par ordre de priorité décroissant:

— capacités techniques appréciées au vu du III.2.3 a)

— capacités professionnelles appréciées au vu des références présentées au III.2.3 b)

— capacités financières appréciées au vu du III.2.2

Un classement des candidats sera opéré à l'issue de la phase candidatures au regard des critères énoncés ci-dessus.

A l'issue de la phase candidatures et sous réserve d'un nombre suffisant de candidatures recevables, un maximum de candidats sera retenu:

Lot 1: 30

Lot 2: 30

2. Phase offres:

Seules les entreprises candidates retenues à l'issue de la phase de candidatures seront destinataires du dossier de consultation des entreprises en vue de remettre une offre.

A titre d'information, l'entité adjudicatrice organise une réunion d'information qui se déroulera le 18.5.2015 de 10:30 à 12:30 à SNCF Réseau salle Auditorium, 92 avenue de France Paris (75013). Cette réunion d'information a pour objet de présenter le périmètre de l'accord-cadre *Assistance technique* ainsi que son articulation avec les accords-cadres * études et/ou suivi de travaux * et *Maîtrise d'oeuvre*. Les candidats souhaitant participer à cette réunion doivent se signaler impérativement par message électronique, au point de contact précisé au point 1.1 du présent avis au plus tard le 13.5.2015.

Le compte rendu de cette réunion sera adressé à tout candidat qui en aura fait la demande auprès du point de contact I.1.

VI.4) **Procédures de recours**

VI.4.1) **Instance chargée des procédures de recours**

Tribunal de grande instance

4 boulevard du Palais

75055 Paris Cedex 01

FRANCE

Téléphone: +33 144325151

Adresse internet: <http://www.tgi-paris.justice.fr/>

VI.4.2) **Introduction des recours**

VI.4.3) **Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction des recours**

Tribunal de grande instance

4 boulevard du Palais

75055 Paris Cedex 01

FRANCE

Téléphone: +33 144325151

Adresse internet: <http://www.tgi-paris.justice.fr/>

VI.5) **Date d'envoi du présent avis:**

6.5.2015